
**Déclaration liminaire des représentants du personnel
de Solidaires Finances Publiques
en CAPL n°1 de Préparation de la Liste d'Aptitude de B en A
du 13 novembre 2018**

Monsieur le Président,

Le projet de loi de finances a annoncé 2 130 nouvelles suppressions d'emplois à la DGFIP pour 2019. En cumulé depuis 2002, notre administration a perdu 40 000 emplois.

Les difficultés rencontrées pour faire face aux missions et à leur exercice génèrent une véritable souffrance au travail, des conflits éthiques et une perte de sens importante, source de risques psychosociaux avérés.

Les témoignages des personnels au travers des différents baromètres sociaux sont là pour en témoigner. Les agents se plaignent d'un changement trop rapide, voire perpétuel. Que peuvent ils penser quand, dans la foulée du discours de Gérald Darmanin, le directeur général indique à la presse que la DG va continuer à restructurer le réseau de la DGFIP. Et ce encore plus vite et encore plus lourdement jusqu'à resserrer significativement le nombre de nos implantations.

Des propos d'autant plus étonnants qu'ils sont en décalage complet avec l'orientation du ministre qu'il nomme « la déconcentration de proximité ».

À cela viennent s'ajouter toutes les attaques portées contre les fonctionnaires que recèle le programme action publique 2022.

Il en est de même des prétendues réformes du dialogue social. Le but poursuivi par le gouvernement est de vider les CAP de leur substance :

- en supprimant toute compétence sur les actes en matière de mobilité et de mutation,
- en supprimant toute compétence sur les actes intervenant à la demande de l'agent sur les questions statutaires,
- en supprimant toute compétence de droit sur les mesures individuelles favorables.

D'ailleurs, la DGFIP, toujours à la pointe en matière de régression des droits des agents, envisage de supprimer les recours en CAP nationales concernant les évaluations.

Concernant cette CAP, Solidaires Finances Publiques réaffirme son attachement à la promotion sociale interne qui doit pouvoir s'exprimer à tous les moments de la vie professionnelle, dans le respect des règles statutaires. Pour nous, les plans de qualifications

doivent être ambitieux, compte-tenu du niveau de technicité et d'expertise des agents C, B et A et doivent être mis en oeuvre prioritairement via les concours et les examens professionnels. La liste d'aptitude est également un des vecteurs de cette promotion interne mais pour nous, ce mode de sélection doit constituer une voie alternative d'accès à la catégorie supérieure pour les agents n'ayant pas pu bénéficier de la promotion interne par concours ou examen professionnel. Cette année le nombre de potentialités a chuté à 85 (seulement 4 pour les 9 DISI).

Année après année, les possibilités de promotion s'étiolent. Les agents sont désabusés. Le rapport de confiance a fait place à de la défiance vis-à-vis de notre administration. Et ce n'est pas la diminution du plan de qualification qui va les faire changer d'avis puisque cette baisse caractérise la non reconnaissance de leur engagement.

Pour Solidaires Finances Publiques, la liste d'aptitude doit reposer sur des critères objectifs et transparents pour tous. Concernant la documentation, l'équité doit aussi être la règle. Les représentants Solidaires Finances Publiques dénoncent la mise à disposition de la documentation retardée d'une semaine pour certains élus alors que la convocation prévoyait explicitement une information préalable.

Pour Solidaires Finances Publiques, l'égalité de traitement des candidatures est essentielle. L'introduction cette année de l'avis du SHD évaluateur sur l'aptitude à exercer les fonctions du corps supérieur ne doit pas être un obstacle au changement de catégorie (Excellent, Très Bon).

La transcodification des cotations du tableau synoptique en valeur chiffrée annuelle est fortement défavorable aux agents faisant preuve de mobilité fonctionnelle ou géographique. En exerçant une nouvelle qualification ou en changeant de service, l'agent voit ses croix « connaissances professionnelles » redescendre d'« excellent » à « très bon », « bon », voire « moyen ».

Les élus de Solidaires Finances Publiques attendent de votre part le respect des règles de l'instruction, à savoir :

- favoriser le dialogue social en permettant à la CAPL de pouvoir jouer pleinement son rôle en abondant les listes que vous nous avez communiquées en consultation
- la communication systématique des rapports vers les agents classés « Excellent »

Nous ne participerons pas au classement des agents entre eux.

Solidaires Finances Publiques exige que la formation reçue par nos collègues promus soit renforcée afin de leur permettre la meilleure intégration possible dans leur nouveau corps.

Comme chaque année, Solidaires Finances Publiques déplore le fait que les évaluateurs aient trop souvent recours au Copier Coller, que ce soit dans les comptes-rendus d'entretien professionnel ou dans les rapports.

Solidaires Finances Publiques votera contre le projet présenté par l'administration et cela non pas, bien entendu, contre les agents figurant sur cette liste mais par rapport à tous les points dénoncés dans cette déclaration liminaire.